

Différent

le journal des *adh* érents de la fédération *Sud* Santé-Sociaux

VIRONS VALLS!



numéro 49 - mai juin 2015

Solidaires
Sud
santé
sociaux

santé et social - pages 4, 5, 6, 7, 14, 15

Convergence.

Menaces sur l'UNIFAF.

La fédé s'Anim.

Loi de santé, les raisons de lutter pour son retrait.

dossier - pages 8, 9

Gueret.

juridique - page 6, 7

Du nouveau sur la comptabilité des CE.

Travailleurs handicapés en ESAT, avancée significative des droits.

femmes - page 12, 13

Marche Mondiale des Femmes

culture & plaisir - page 16

Le cauchemard de Don Quichotte

Différent
le journal des adhérents de la Fédération **Sud** Santé-Sociaux

Ont collaboré à ce numéro :

Marlène Souleille, Commission femme, Loïc Faujour, Christian Bellois, Olivier Mans, Jean-Louis Rotter, Claude Carrey et le secrétariat fédéral



Union
Solidaires

Edité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Numéro de CPPAP : 0717S08377

Directeur de publication : Jean Vignes

Secrétariat de rédaction : André Giral Alain Acquart

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / contact@sudsantesociaux.org / www.sudsantesociaux.org

Numéro 49 imprimé en **19010** exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Étienne Cédex

édito

Le capitalisme: c'est pas la santé !

Dans le droit fil de la Loi HPST (Hôpital-Patient-Santé-Territoire), la loi Touraine continue la mise en place d'un "méga" marché de la santé où, financiers, assureurs, laboratoires... vont pouvoir se repaître de l'argent de notre protection sociale. Il faut dire qu'il y a longtemps qu'ils y travaillent, depuis 1945, date de mise en place d'une protection sociale de haut niveau par le Conseil National de la Résistance. Au-delà de la mauvaise humeur des médecins autour du tiers payant, c'est bien la privatisation du secteur de la santé qui est actée ! Ainsi les établissements de santé privés n'ont plus vocation à assurer "des missions" de service public. Ils assureront un service ! Les malades paieront ! Et s'ils ne le peuvent pas ou plus, ils dépendront de politiques sociales du moment.

Ainsi les Communautés Hospitalières de Territoires qui regroupaient les structures publiques vont se voir remplacées par des Groupements Hospitaliers de Territoires où cohabiteront hôpitaux publics et hôpitaux privés lucratifs ou non.

Qu'advient-il alors du secteur public ? Il finira réduit à peau de chagrin, juste "bon" à répondre à la population non solvable et à celles qui seront atteintes de pathologies lourdes et considérées par le secteur sanitaire privé comme "non rentable".

C'est l'accentuation de la médecine à 2 vitesses, que nous dénonçons depuis des années.

Logique qui va jusqu'à imposer à l'échelle du continent des austérités censées corriger des situations dramatiques. Dramatique pour qui ? La France n'est pas isolée. Tous les systèmes de protection sociale sont dépecés. Le Forum Social de Tunis, en mars dernier, n'a fait que constater cette logique.

Bien entendu qu'il y a crise ! Mais les crises que l'on nous vend ne sont pas les nôtres et ne servent qu'à accroître la logique capitaliste d'une domination du plus petit nombre sur le plus grand nombre. Le concept est vieux comme le monde.

Nous devons continuer à revendiquer encore et encore!

Revendiquer une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous.

Revendiquer l'égalité, la solidarité, la démocratie .

Revendiquer une transformation sociale basée sur les questions sociales et écologiques.

Il n'y a pas de petites luttes ! Toutes ces luttes que nous avons mené, que nous menons doivent nous conduire vers plus de justice sociale pour toutes et tous. Défendons ensemble une société qui s'affranchisse du joug capitaliste et assure un véritable partage des richesses et poussons à replacer l'humain au centre du financement et de l'organisation de la protection sociale.

Le capitalisme, ce n'est ni la santé des individus, ni celle des sociétés. Défendons avec force tous ensemble une protection sociale juste pour toutes et tous maintenant !

4 santé et social

SOS Convergence!

A Caen le dialogue martial...

Carbone 14 à l'appui, l'histoire des hôpitaux en lutte trouve sa véritable origine le 4 avril 2014 alors que 40 établissements de santé se réunissent pour une première Assemblée Générale Nationale à l'EPSM de Caen, un établissement qui mène depuis des mois, en intersyndicale SUD/CGT, un combat emblématique contre des mesures d'austérité imposées par une direction qui ira jusqu'à faire appel aux forces de l'ordre pour le réprimer dans les murs mêmes de l'hôpital !

Combattre l' « Hôstérité » !

« Partout en France les hôpitaux souffrent des mêmes maux : des budgets toujours en baisse qui ne couvrent pas toutes les dépenses, une volonté délibérée du ministère via les ARS d'assécher les finances des établissements pour les obliger à restructurer, à diminuer l'offre de soin, la masse salariale, donc à supprimer des postes, des services... » l'appel dit « de Caen » lancé ce jour-là, contre le silence assourdissant des fédérations santé à l'exception de SUD et de l'UFAS, trouvera son écho dans ce qui est devenu depuis la « Convergence des Hôpitaux en Lutte contre l'Hôstérité ».

Constituée de syndiqué-e-s (SUD/CGT/UFAS/USP) et non syndiqué-e-s, d'usager-ère-s, de la coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, la Convergence des Hôpitaux en Lutte contre l'Hôstérité se veut être un outil démocratique, facteur de résistance, que cela soit au niveau local, national voire international.

Un comité national de liaison se réunit régulièrement pour mettre en musique ce qui a été décidé en assemblée générale. Il anime aussi l'ensemble des réseaux sociaux créés pour l'occasion. Une portée de près de 60 000 lecteurs de ses articles a été récemment observée sur sa page Facebook.

Comme c'est le cas en « Région Normandie », la convergence commence aujourd'hui à se structurer au niveau départemental, régional ou interrégional.

Rompre avec l'isolement!

Toutes et tous, qui ont partagé expériences et témoignages lors des 7 AG et 3 manifestations (dont 2 à Paris) organisées en moins d'un an, l'ont bien compris. Seul-e-s au fond de nos services à gueuler, personne ne nous entend. La convergence des luttes s'impose à qui souhaite mener un combat collectif contre « l'Hôstérité », qui, plus qu'un néologisme, est devenu un vocable résonnant aujourd'hui dans tous les hostos, tant il traduit les attaques néolibérales subies



depuis des mois, des années!

Pari a été fait au ministère de désigner ne serait-ce qu'un seul établissement qui n'aurait pas été touché par l'Hôstérité ces derniers mois : aucune réponse...

Aucune réponse non plus lorsque la convergence alerte sur l'idée que les hôpitaux français seraient incapables de gérer une urgence sanitaire d'ampleur régionale ou nationale... La grippe est malheureusement passée par là, Manuel Valls lui-même tente de minimiser des chiffres qui dépassent certainement ceux de la canicule de 2003 ...

Si jusque-là, la contamination s'opérait entre les hôpitaux fondateurs du mouvement, ce sont plus récemment des générations spontanées de luttes qui rejoignent la convergence !

La première conférence de presse nationale des services d'accueil d'urgence organisée à Orléans le 7 avril en témoigne. Le message passe. La Convergence des Hôpitaux en Lutte contre l'Hôstérité appartient à toutes et tous celles et ceux qui sont prêt-e-s à en découdre collectivement et rompre avec l'isolement.

Agréger les luttes

Depuis ses débuts, d'autres secteurs maltraités par l'austérité : rail, intermittents, sociaux... se rapprochent d'une façon ou d'une autre de la Convergence des Hôpitaux en Lutte contre l'Hôstérité (manifestations, motions de soutien...).

Là est bien l'idée. À chacun de trouver le chemin, de créer son logo, de l'apposer à côté de celui des autres sur les tracts, comme autant de pièces du grand puzzle des luttes contre l'austérité. C'est dans cet esprit que la « Convergence des Hôpitaux en Lutte contre l'Hôstérité » a rejoint la « Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics » organisatrice du rassemblement de Guéret des 13 et 14 juin prochains.

Entrer en résistance...

Dans tous les hostos, s'il y a de la colère, il y a aussi de l'envie. Envie de se défendre, de résister. Car manifester dans la rue est devenu difficile pour les hospitaliers du fait des effectifs plus que tendus, du fait aussi des salaires gelés ne permettant pas de perdre de l'argent en grève, ils sont dans l'attente de propositions de nouvelles formes de mobilisation.

La "Convergence des Hôpitaux en Lutte contre l'Hôstérité" leur permet d'entrer en résistance au travers d'actions simples à mettre en place. Suivant le nombre de salarié-es impliqués, il y a toujours moyen de s'adapter. Il y a toujours moyen de bloquer les trains de mesures

antisociales et de le revendiquer (envahissement de réunions patronales, de lieux symboliques, refus de donner son N° de téléphone, refus d'être rappelé-e illégalement à domicile pour gérer la pénurie...).

A nous, comme nos camarades du 20ème siècle savaient le faire, d'apprendre à mettre en panne, à chaque fois que de besoin, les machines, le système qui nous aliène.

Il est urgent d'unir nos forces !

« La division syndicale et l'éparpillement des luttes empêchent de résister à l'austérité qui détruit l'hôpital public années après années »...

...« L'ampleur des attaques à venir doit renforcer notre détermination à construire la Convergence des Hôpitaux en Lutte contre l'Hôstérité comme cadre unitaire, démocratique, permettant d'organiser et de centraliser les hostos en résistance et d'en finir avec la logique mortifère du repli établissement par établissement, service par service. »

Ces quelques mots extraits du tract d'appel à la prochaine AG rappellent en creux que si la « Convergence des Hôpitaux en lutte contre l'Hôstérité » n'a pas vocation à devenir un nouveau syndicat, elle ne se gênera pas pour continuer de marcher sur les plates-bandes des organisations syndicales.

Elle ira s'assurer que la marche du train de l'Hôstérité parti de Bruxelles et qui après quelques escales en Grèce, Italie, Portugal et Espagne ne se paiera pas le luxe d'épargner la France sera bien gêné et refoulé par les luttes qui seront menées.

La Convergence des Hôpitaux en Lutte contre l'Hôstérité a lancé en février 2015 un appel à toutes les fédérations de la santé et du social dans la perspective d'élaborer collectivement et en urgence un processus de luttes coordonnées contre les politiques d'austérité. A l'heure où cet article est rédigé, seule la Fédération SUD Santé Sociaux y a répondu favorablement...

Que ce soit dans le secteur sanitaire et médico-social où les mêmes mesures d'économies sont imposées aux salarié-es, que ce soit vers les autres secteurs d'activités où une même politique s'applique, la convergence doit permettre le rassemblement des personnels en lutte et entraîner la mobilisation de toutes et tous pour en finir avec la politique d'austérité qui ne frappe que celles et ceux qui produisent les richesses et du lien social.

Mail: Convergencehopitauxenlutte@gmail.com

Facebook: <https://www.facebook.com/pages/H%C3%B4pitaux-en-lutte/776289682414504> Twitter: [Hopitaux@EnLutte](https://twitter.com/Hopitaux@EnLutte)

Blog: hopitauxlutte.over-blog.com

Olivier Mans

L'accord sur la formation professionnelle dans l'Unifed: Menaces sur Unifaf

Rappel des faits (et des méfaits): 5 mars 2014, la loi sur la formation professionnelle fixe le taux légal de contribution aux OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) à 1% et invite à renégocier les accords dans les branches en intégrant cette donnée. Ce taux est un minimum et dans bon nombre de branches, le taux de collecte est reconduit à l'identique.

Dans l'UNIFED, en 2014, ce taux est de 2,3%. Cette contribution est versée à Unifaf qui est l'OPCA de la branche UNIFED.

En Septembre 2014, l'UNIFED, sans concertation préalable avec les syndicats de salarié-es dénonce l'accord existant et propose un taux de contribution à 1,7%.

Dans un premier temps, toutes les organisations syndicales quittent les négociations et refusent de revenir tant que l'UNIFED reste sur cette position à minima. Progressivement, elles réintègrent les négociations, d'abord la CFDT suivie de la CFTC et de la CGC puis dans un deuxième temps, FO et la CGT. Seul SUD refuse de revenir tant que les bases de négociations ne sont pas sur l'existant à savoir 2,3%. En effet la baisse de ce taux aurait comme conséquence des coupes sombres dans les actions de formation permanente, mais aussi les répercussions en perte d'emploi pour UNIFAF.

Pour SUD, la cotisation prélevée sur la masse salariale fait partie intégrante de notre salaire, cette cotisation est socialisée pour permettre des actions de formations des salarié-es. Toute baisse du taux de collecte est donc une baisse de notre salaire, car ne nous y trompons pas, l'argent récupéré par cette baisse de cotisations va servir de variable d'ajustement pour les budgets des établissements et ne va pas se transformer en hausse de salaire !

En janvier 2015, UNIFED, qui n'est pas à une provocation près, annonce un taux à 1,3% ! Cela provoque à nouveau une rupture des négociations avec les syndicats qui ne tarderont, pas malgré tout, à revenir siéger.

Enfin, les négociations qui auraient dues être closes le 31 décembre se terminent finalement le 4 mars et l'UNIFED met à la signature un accord sur les bases suivantes, 2% décomposé ainsi :

- 1% pour le taux légal versé à UNIFAF
- 0,35% d'obligation conventionnelle mutualisée versé à UNIFAF
- 0,65% d'investissement en formation pouvant être géré par chaque entreprise sans obligation de versement à UNIFAF

La collecte pour UNIFAF n'est donc que de 1,35% obligatoire au lieu des 2,3%

Cette proposition d'accord est un véritable camouflet pour les organisations syndicales qui ont joué le jeu de la négociation à froid sans rapport de force.

Cet accord, tel qu'il est soumis à signature, implique une régression énorme dans le droit à la formation pour les salarié-es du secteur et va entraîner l'OPCA UNIFAF dans des difficultés de gestion vraisemblablement insurmontables.

On peut s'interroger sur les intentions d'UNIFED en proposant cet accord et en ne donnant pas les moyens à UNIFAF de fonctionner : sa disparition ?

Outre le hold-up sur les salaires que constitue cet accord, c'est aussi la crainte d'un plan de licenciement pour les 350 salarié-es d'UNIFAF.

SUD Santé Sociaux a eu raison de ne pas se prêter à ce simulacre de négociation : on ne négocie pas à la baisse les droits des salarié-es ! Il est dommage que les cinq autres organisations syndicales (Cfdt, Cgt, Fo, Cgc et Cftc) qui avaient quitté les négociations sur ces mêmes bases n'aient pas tenu cette position sur la durée, laissant penser aux salarié-es qu'une issue favorable était possible !

Finalement, aucune OS n'a signé l'accord proposé par les patrons. La période de négociation d'un nouvel accord court jusqu'au 15 décembre 2015. Nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle. Nous devons, avec les autres syndicats et par la mobilisation des salarié-es de notre secteur, établir un véritable rapport de force pour imposer un accord qui ne soit pas en dessous de l'accord précédent.

Christian Bellois

Santé et Social

La Fédé s'Anim'

7

Dans la continuité de la validation de la commission animation par le Conseil Fédéral de janvier 2015, le secteur de l'animation poursuit son travail de structuration au sein de la Fédération.

La quatrième réunion du groupe, après celles de Toulouse, Bordeaux et Paris, s'est tenue les 2 et 3 avril à Poitiers.

Les travaux de ces deux jours ont porté sur l'élaboration du «cahier revendicatif» de la fédération sur ce secteur.

Plusieurs thématiques seront reprises dans ce cahier :

- la formation professionnelle,
- les types de contrats de travail,
- la réforme des rythmes scolaires (réforme Peillon),
- le volontariat et la professionnalisation au sein de l'animation,
- les salaires et les temps de travail précaires,
- le déroulement de carrière,
- la multiplicité d'employeurs,
- les marchés publics
- et notamment l'arrêt des mandats syndicaux et IRP lors de transferts du contrat de travail.

Ce dernier point fera l'objet d'une étude plus approfondie en lien avec le juridique pour essayer de trouver une parade à cette situation bien particulière au secteur : quand une association perd un marché public, les salarié-es perdent leur contrat. Or, le transfert du contrat de travail pour un-e salarié-e protégé-e (élu-e du personnel et délégué-e syndical-e ou RSS) chez un nouvel employeur entraîne de nombreuses conséquences.

En l'espèce, les salarié-es protégé-es perdent leurs mandats lors de transfert du contrat de travail. Le ou la délégué-e syndical-e perd son mandat syndical. S'en suit la possibilité de discrimination, de chasse aux sorcières à l'encontre de salarié-es repéré-es comme militant-es mais subitement exposé-es sans mandat... dans un secteur qui n'est pas avare de répression syndicale...

La commission fédérale Animation a vocation à s'élargir pour permettre un véritable développement de notre syndicalisme de lutte dans ce secteur. Les adhérent-es qui souhaitent participer à ces travaux de réflexion et d'élaboration peuvent contacter leur syndicat départemental ou la Fédération.

Les prochaines réunions de la commission auront lieu à Toulouse les 1er et 2 juin, Bordeaux les 8 et 9 octobre et Paris les 3 et 4 décembre.

Marlène Souleille Jean-Louis Rotter





Les services publics sont plus que jamais utiles. La protection sociale joue un rôle majeur d'amortisseur, social dans la crise qui nous frappe.

Des services publics forts sont indispensables à toute alternative à l'austérité et à tout projet d'avenir, si on veut :

- Assurer l'accès effectif aux droits, la mise en oeuvre des solidarités, une juste répartition des richesses ;
- Faire prévaloir l'intérêt général, l'égalité des femmes et des hommes et l'Humain sur les intérêts particuliers;
- Mettre en oeuvre, à l'opposé de l'actuelle réforme territoriale, un aménagement équilibré du territoire, l'égalité des citoyen-nes, un renouveau de la démocratie ;
- défendre, reconquérir, développer la Sécurité Sociale ;
- Engager sérieusement la transition écologique.

Or, le gouvernement poursuit la politique de baisse de la dépense publique menée par ses prédécesseurs.

Il considère les services publics, nationaux et locaux, ainsi que les droits sociaux comme une charge insupportable.

Plutôt que de s'attaquer, pour les financer, à la fraude, à l'évasion fiscale et à la charge induite de la dette, aux profits exubérants des multinationales, des banques et de procéder à une véritable réforme fiscale, promise mais jamais réalisée, il procède à leur démantèlement en les privatisant et en rognant sans cesse sur leur qualité et leur proximité.

Aujourd'hui, nous,

citoyen-ne-s,

élu-e-s, s

alarié-e-s,

usagers-ères,

organisations syndicales,

associatives et politiques,

collectifs et coordinations,

appelons à organiser la reconquête des politiques publiques, des services publics et de la sécurité sociale, à renforcer la résistance sociale dans les différents territoires et à la faire converger.

En mars 2005, après une action symbolique de démission collective des élu-es une manifestation nationale convergeait à Guéret (Creuse) pour des services publics de proximité, qui assurent l'unité et l'égalité de tous nos territoires. 10 ans après, il est nécessaire de multiplier par 10 l'ampleur de notre action commune.

TOUTES ET TOUS A GUERET

LE 13 JUIN 2015

POUR UNE MANIFESTATION NATIONALE

LE 14 JUIN 2015

POUR LE LANCEMENT

D'ASSISES NATIONALES

ET D'UN NOUVEAU

MANIFESTE DU XXIème SIECLE

www.convergence-sp.org

convergenceservicespublics@gmail.com

07 81 58 32 16



L'appel à manifester à Guéret a été lancé en janvier par le collectif de Convergence Service Public dont l'Union Syndicale Solidaires et plusieurs de ses organisations sont membres (texte de l'appel ci-joint).

Il s'inscrit dans un cadre large et diversifié réunissant syndicats, associations, collectifs et partis politiques : outre Solidaires, il réunit ainsi la CGT, la FSU, FA-FP, la Fondation Copernic, Attac, la Convergence des Hôpitaux, la Convergence nationale du Rail, Ensemble !, le Réseau Education Populaire, Coordination Eau Ile de France, EELV, le PCF... Une tribune intersyndicale (ci-jointe) a été adoptée par l'intersyndicale Fonction Publique (Solidaires, CGT, FSU, FA-FP) afin de constituer une base d'appel unitaire à manifester à Guéret dans le secteur public.

L'enjeu est bien sûr de construire la mobilisation pour la défense des services publics dans le cadre le plus large possible, dès à présent, en vue de la manifestation de Guéret et au delà, durablement. La réussite de cette journée dépend de l'investissement de chaque organisation de Solidaires.

Plusieurs collectifs locaux de convergence Services Publics ont organisé des débats locaux en amont de Guéret sur diverses thématiques relatives au service public (le collectif de l'Isère sur la Poste, celui de Lure sur les structures pénitentiaires et le rail, celui de Luçon sur les centres de santé, ...) . L'initiative de Guéret 2015 est une occasion pour relancer la défense des services publics partout dans les départements. Solidaires invite les Solidaires locaux à se rapprocher de ces collectifs.

Depuis février, Convergence s'adresse aux associations d'élus afin qu'elles soient présents avec leur écharpe à Guéret.

Convergeons à Guéret

**Pour la défense, la reconquête
et le développement des services publics!**

Les services publics, au cœur de l'action publique, sont un élément essentiel de cohésion sociale. Vecteurs d'égalité et de solidarité, ils permettent de répondre aux besoins fondamentaux des usagers et de corriger les inégalités territoriales. Le développement des services publics nécessaire dans de nouveaux domaines (petite enfance, dépendance, recherche, logement, environnement...) doit être rendu possible.

Non à l'austérité !

Mis à mal par une politique austéraitre de réduction des dépenses publiques, les services publics doivent retrouver les moyens de remplir leurs missions, pour une politique publique au service de l'intérêt général. Nous refusons la marchandisation des services publics et la logique des multiples réformes qui traduisent le désengagement de l'action publique : réforme de l'Etat, réforme territoriale, réforme de la santé, réforme ferroviaire... Les politiques publiques peuvent être financées par une réforme fiscale juste qui tienne compte des capacités contributives de chacune. La transition écologique doit être engagée.

Oui au service public et à l'emploi public !

Les agents des services publics jouent un rôle central dans l'accomplissement des missions de service public. Au service de l'intérêt général, les agents des services publics doivent bénéficier de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leurs missions, loin du service d'intérêts privés marchands.

Cet exercice par des fonctionnaires sous statut, garantit l'égalité et la neutralité de traitement des usagers. L'emploi public doit être une priorité, pour un service public de proximité fondé sur la relation humaine à l'utilisateur.

Du nouveau dans la tenue de la comptabilité des CE.

La Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 fixe de nouvelles obligations comptables pour les comités d'entreprises.

Deux décrets (27 mars 2015) viennent d'être publiés et modifient considérablement le fonctionnement Comités d'Entreprise (CE) mais aussi les Comités d'Etablissement, les Comités Inter- Entreprises (CIE), les Comités Centraux d'Entreprise (CCE), les Délégations Uniques du Personnel (DUP).

La Fédération a adressé aux syndicats départementaux une note d'information juridique qui détaille les principales mesures de ces décrets. Les élu-es de ces instances ne peuvent négliger ces modifications.

Ne pas les respecter, c'est donner à certains patrons l'occasion d'engager des recours ou des contestations fragilisant les élu-es du personnel.

Voici les principaux points nouveaux

A l'instar du poste de secrétaire, le poste de trésorier, rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2014, est forcément détenu par un-e élu-e titulaire du CE .

Idem pour les CCE.

Les trésorier-es désigné-es parmi des élu-es suppléant-es avant la parution des décrets (29 mars 2015) peuvent conserver leur fonction si l'instance le décide jusqu'à la fin du mandat en cours.

La loi du 5 mars 2014 exige des types de comptabilités différents selon la taille du CE.

Les décrets fixent les seuils ap-

plicables et sont repris dans le Code du Travail (art. D. 2325-9, D. 2325-16 et D. 2325-11) :

- les « petits CE » dont le seuil de ressources annuelles est inférieur à 153 000 euros pourront adopter une « comptabilité ultra-simplifiée » : un livre de comptes retraçant chronologiquement les montants et l'origine des dépenses et des recettes, ainsi qu'une synthèse annuelle du patrimoine du CE et de ses engagements en cours;

- les « moyens CE » qui répondent à au moins 2 des 3 critères suivants : - de 50 salarié-es (salarié-es du CE), 3,1 millions d'euros de ressources annuelles et/ou 1,55 million d'euros de total du bilan. Ces CE peuvent choisir une comptabilité simplifiée des comptes et n'enregistrer leurs créances et leurs dettes qu'à la clôture de l'exercice. Ils doivent cependant présenter les comptes annuels via un expert-comptable rémunéré sur leur budget de fonctionnement ;

- les « gros CE » qui dépassent les seuils fixés sur au moins 2 des 3 critères ci-dessus. Ces CE doivent se soumettre à la comptabilité de droit commun du code de commerce. En outre à compter du 1er janvier 2016, ils devront faire certifier leurs comptes par un commissaire aux comptes différent de celui de l'entreprise et rémunéré sur leur budget de fonctionnement.

Les ressources annuelles des CE déterminant les seuils et donc leurs obligations comptables sont égales à la somme de la subvention de fonctionnement,

de la subvention des activités sociales et culturelles, à l'exception des produits de cession d'immeubles.

Pour les petits CE, on retranche en plus les cotisations facultatives des salarié-es et les recettes procurées par les manifestations organisées par le CE.

La loi institue un rapport d'activité et de gestion qui remplace le compte-rendu de gestion du CE. Le contenu, plus contraignant, est différent selon l'importance du CE. Dans le cadre du dispositif de transparence financière des CE, la loi prévoit également la création d'une commission des marchés obligatoire pour les gros CE. Elle est sollicitée pour tout engagement financier du CE supérieur à 30 000€.

En voulant apporter des réponses concrètes à la question de la transparence dans la gestion financière des CE, CCE, CIE, etc..(on peut se féliciter de cet objectif mais on aimerait aussi plus de transparence dans celle des entreprises !) le législateur a mis en place tout un arsenal juridico-administratif très contraignant pour les élu-es du personnel.

Il fait aussi peser sur eux un risque judiciaire évident en cas d'erreur ou d'omission. Ces contraintes nouvelles sur les élu-es ne sont accompagnées d'aucune mesure pour leur mise en place: formation(s) adaptée(s), temps supplémentaire (heures de délégation) inexistant.

Travailleurs handicapés en ESAT : Avancée significative des droits.

La situation juridique des travailleurs pris en charge dans les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail – anciennement CAT Centre d'Aide par le Travail) va peut être connaître de profonds remaniements. En effet la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) vient de retoquer la position de la Cour de Cassation par laquelle les personnes accueillies en ESAT ne sont pas des salarié-es au sens du droit du travail.

L'affaire concerne le paiement de congés annuels revendiqué par un travailleur handicapé qui n'avait pu prendre ses congés du fait d'un arrêt de travail pour maladie.

Dans sa décision du 26 mars 2015, la CJUE rappelle que la directive 2003/88 du Parlement européen et du Conseil portant sur l'aménagement du temps de travail s'applique à tous les secteurs d'activités, privés ou publics et que son article 7 qui impose les congés annuels d'une durée au moins égale à quatre semaines ne souffre d'aucune dérogation. La période mini-

male de congé annuel payé ne peut être remplacée par une indemnité financière, sauf en cas de fin de relation de travail.

La CJUE considère, à contrario des juridictions françaises qui avaient débouté le salarié, que doit être considérée comme «travailleur» toute personne qui exerce des activités réelles et effectives, à l'exclusion d'activités tellement réduites qu'elles se présentent comme purement marginales et accessoires.

La caractéristique de la relation de travail est la circonstance qu'une personne accomplit pendant un certain temps, en faveur d'une autre et sous la direction de celle-ci, des prestations en contrepartie desquelles elle touche une rémunération.

La CJUE n'admet pas l'argument selon lequel les personnes admises dans un CAT/ESAT ne sont pas soumises au code du travail in extenso. Et ce, d'autant que l'intéressé a bénéficié de congés annuels auparavant et qu'il percevait une rémunération, peu importe, à cet égard,

qu'elle soit inférieure au salaire minimum garanti. Enfin, les activités n'étaient ni purement marginales, ni purement accessoires «*et bien qu'adaptées aux capacités des personnes concernées elles s'inscrivent dans une réelle logique économique*».

La Cour de Cassation va donc revoir sa copie à la lumière de cet arrêt de la Cour de Justice Européenne et se positionner sur l'applicable stricte ou pas de l'article 7.

Cette décision de la Cour de Justice Européenne est un pas énorme dans le combat visant à la reconnaissance des droits des Travailleurs Handicapés. La Fédération SUD Santé Sociaux doit ouvrir en interne le débat sur la vocation des ESAT et leur dérive économique, la place des Travailleurs Handicapés. Il faut en finir avec ces sous-statuts, avec la propension de nombreux employeurs et financeurs qui, trop souvent, confondent travailleurs handicapés et sous-travailleurs corvéables à merci.

Jean-Louis Rotter



Marche mondiale des femmes

**«Tant que toutes les femmes ne seront pas libres,
nous marcherons»**

La Marche mondiale vient de l'exemple donné en 1995 par la marche des femmes contre la pauvreté « Du pain et des roses ! » au Québec. 850 femmes ont marché dix jours. La fin de la marche avait rejoint un rassemblement de 15 000 personnes.

La Marche Mondiale des Femmes contre la pauvreté et les violences faites aux femmes a vu le jour en 1998 et s'est imposée comme un formidable mouvement mondial après l'organisation de la Marche en l'an 2000 où elle a donné aux femmes en lutte l'occasion de manifester et de se faire entendre.

Ainsi tous les 5 ans depuis l'an 2000, les féministes du monde entier marchent ensemble, du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, au 17 octobre, journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et de la précarité.

**En finir avec le patriarcat,
le capitalisme
et le racisme**

La Marche Mondiale des Femmes veut rompre avec le patriarcat, le capitalisme et le racisme, trois systèmes d'oppression qui s'articulent pour opprimer les femmes dans le monde entier. Pour satisfaire les pouvoirs économiques et financiers, les gouvernements font des choix politiques qui engendrent crises financières, alimentaires, environnementales et sociales dont les femmes sont les premières victimes. La résurgence de l'ordre moral réactionnaire et des intégrismes religieux nourrissent les violences envers les femmes, toutes les femmes.

Du Kurdistan au Portugal

En Europe, en 2015, la caravane de la Marche Mondiale des Femmes est partie le 8 mars du Kurdistan Turc et ralliera Lisbonne le 17 octobre, en traversant toute l'Europe.

Des femmes Kurdes, qui combattent depuis des années pour leur indépendance, aux femmes Grecques et Portugaises qui résistent aux politiques d'austérité, les femmes luttent et inventent d'autres manières de vivre et de s'organiser collectivement.

Le passage de la caravane est l'occasion de mobiliser localement des groupes de femmes en résistance, de tisser des liens entre les féministes d'Europe, de recueillir leur mémoire pour la transmettre plus largement.

**Cette année cinq thèmes
seront déclinés.**

- Justice climatique et souveraineté alimentaire,
- Violences envers les femmes,
- Montée de l'extrême-droite et des extrémismes religieux,
- Migrations et mondialisation,
- Travail des femmes et autonomie financière.



Bangladesh, 24 avril 2013. L'effondrement du Rana Plaza, bâtiment qui abritait des ateliers de confection travaillant pour des grandes marques, (Mango, Benetton, Primark, Bon Marché...) entraîne la mort de 1135 personnes, majoritairement de très jeunes femmes.

La veille, des inspecteurs du travail avaient pourtant découvert des fissures dans l'immeuble, et requis son évacuation. Mais les salarié-e-s se sont vu enjoindre par leurs patrons de revenir le lendemain, sous peine de ne pas recevoir leurs salaires mensuels. Elles/ils n'ont eu d'autre choix, pour ne pas perdre leurs 30 euros par mois, que de retourner tailler, piquer, coudre et transporter les marchandises. Pas pour longtemps. Dès 9h du matin, l'immeuble s'effondrait.

**Le 24 avril 2013, au Rana Plaza
1135 morts !**

En France, la MMF a organisé, pour l'anniversaire de cette catastrophe, une action de rue devant des magasins vendeur des marques comme Lee Cooper, Auchan, Benetton ou Carrefour qui tardent ou refusent d'indemniser les victimes.

Pour dénoncer l'impact meurtrier de la sous-traitance sauvage et des conditions de travail et de sécurité esclavagistes.

Sensibiliser et responsabiliser les consommateurs comme les consommatrices à ne pas cautionner l'exploitation de ces travailleurs, des travailleuses pour la plupart, du bout du monde.

La MMF revendique des salaires dignes, l'établissement de normes internationales harmonisées par le haut et la responsabilisation pénale des grandes enseignes en cas de violations des droits humains et de dommages environnementaux provoqués par leurs activités et celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs à l'étranger.



Agora à Nantes, Rencontre des femmes du bassin méditerranéen à Marseille, puis l'Espagne et enfin Lisbonne.

L'AGORA féministe se tiendra à Nantes où la caravane fera étape les 6 et 7 juin. Un événement national organisé en lien avec l'Espace Simone de Beauvoir. Le 19 septembre, c'est à Marseille que seront recueillis les témoignages des femmes de la Méditerranée sur la montée des extrêmes favorisée par les politiques d'austérité, et les courants migratoires qui en sont la conséquence. Halte à Perpignan le 25 septembre, avant de s'associer aux féministes catalanes et d'aller jusqu'à La Junquera, où est implanté le plus grand centre d'industrie du sexe d'Europe, dénoncer le système prostitutionnel.

Enfin, le 17 octobre, clôture de la Marche à Lisbonne, au Portugal. Autant d'initiatives dont Solidaires et SUD-santé-sociaux sont partie prenante.



A suivre sur le blog suivant
m a r c h e m o n d i a l e s
femmes2015.wordpress.com

Commission Femmes

de lutter pour son retrait

La loi Santé de Touraine est dans la droite ligne des politiques d'austérité qui, année après année, ont pour objectif de démanteler le service public hospitalier et notre système de protection sociale. Après la loi HPST et son lot de restructurations qui ont aggravé les conditions de travail des agents des hôpitaux et diminué l'accès aux soins de qualité pour toutes et tous, cette nouvelle loi ne fera que aggraver et accélérer la situation des hôpitaux déjà bien fragile.

Sur la protection sociale :

En prévoyant un nouveau dispositif avec « les régimes gestionnaires d'assurance maladie », elle donne une place prépondérante aux complémentaires santé et donc aux organismes privés, qui devront « concourir à la mise en œuvre de la politique de santé... ». La Sécurité Sociale ne restera plus centrale dans le dispositif contre le risque maladie. Les différences entre la branche maladie de la Sécurité Sociale, les mutuelles et les institutions de prévoyance sont effacées. Les grandes compagnies d'assurances privées sont gagnantes dans ce bouleversement du « marché de la couverture santé ».

Sur la notion de service public :

La Loi santé rétablit la notion de service public hospitalier mais sans les obligations qui vont avec. Cela veut dire que les cliniques privées à but non lucratif comme à but lucratif seront autori-

sées à « assurer le service public » et certaines activités en toute liberté : les actionnaires du lucratif se frottent les mains et l'hôpital public garde les actes et les patients « non rentables ».

Sur les « groupements hospitaliers de territoires », GHT:

Cette nouvelle loi prolonge et aggrave la loi HPST qui avait mis en place les GHT, synonyme de regroupements, fusions, fermetures de services et de sites hospitaliers et elle renforce les pouvoirs et les moyens des ARS pour les gérer. De plus, elle rend obligatoire l'adhésion de tout établissement public à ces groupements sous peine de sanctions lourdes (pénalités financières ou même retrait de l'autorisation d'activité).

Au nom de la « mutualisation » et de l'« optimisation » des moyens, la création d'une structure hospitalière unique permettra d'accélérer les fermetures de lits, de services et d'établissements publics de proximité, de généraliser la polyvalence des personnels entre établissements parfois éloignés, de supprimer massivement des emplois publics dans les services administratifs, techniques et logistiques, autant que dans les services de soins.

Ces « groupements » seront également ouverts à des coopérations avec le secteur privé quand celui-ci y trouvera son intérêt.



Sur le Service Territorial de Santé au Public, STSP :

La Loi santé instaure un STSP dont la fonction est, au lieu d'améliorer et d'étendre le service public hospitalier, de tenter de compenser sa faiblesse, par une meilleure coordination des professionnels libéraux et des associations. Cela permet au gouvernement d'accompagner la disparition de ce qui reste: par exemple les hôpitaux de proximité.

Le STSP a également pour vocation de transférer certaines activités vers le secteur associatif, social et médico-social, lui aussi en pleine restructuration et associant des établissements du public ou du privé non lucratif.

De plus, en y intégrant la psychiatrie, c'est la fin de la prise en charge dite de secteur, garante d'une prise en charge psychiatrique de qualité basée sur la notion d'équipe et d'engagements professionnels autour du patient et avec comme principe essentiel la continuité des soins par la même équipe sur un même territoire.

Et d'un point de vue féministe :

Les salarié-es du secteur de la santé sont à 80% des femmes. Elles sont doublement impactées par cette loi qui aggravera spécifiquement leurs conditions de travail et de vie. En tant que salariées, elles subiront de plein fouet les restructurations, les fermetures de services ou d'établissements, les suppressions de postes. En tant qu'usagères, ce sont elles qui, en priorité, assureront les suites des soins aux personnes malades ou âgées non prises en charge en totalité ou pas du tout par le secteur public.

Autant de raisons pour construire une riposte d'ampleur dans la durée

De nombreux cortèges de salarié-es de la santé ont exigé son retrait dans les cortèges interpro du 9 avril dernier contre l'ensemble de la politique d'austérité du gouvernement et le pacte de responsabilité, c'est un début.

Plusieurs établissements ou services comme les Urgences partout en France se mobilisent pour leurs conditions de travail, pour la qualité des soins, contre les restructurations. La nécessité de converger est plus que jamais d'actualité.

Nous devons amplifier la mobilisation et pour cela, la fédération SUD Santé Sociaux met toutes ses forces dans la construction du rapport de force large, unitaire, dans la durée, seul capable de nous faire gagner.

C'est dans ce sens qu'elle a répondu favorablement à l'appel de la convergence des hôpitaux contre « l'hôstérité » pour s'asseoir autour d'une table avec les fédérations syndicales de la santé et de l'action sociale et les composantes du collectif Notre Santé en Danger pour construire la riposte. C'est dans ce sens qu'elle interpelle les fédérations syndicales.

Commission Femmes

La généralisation du tiers payant s'inscrit dans un contexte de débâcle de l'Assurance Maladie obligatoire et d'une progression de l'assurance privée (assurance maladie complémentaire). Le tiers payant cible la médecine de premier recours où la part que rembourse la Sécurité Sociale n'est plus que de 55% en moyenne. Les médecins craignent alors à juste titre que leurs pratiques et leurs prescriptions soient contrôlées par ces assureurs privés comme cela commence à être le cas pour les dentistes.

Ensuite, ils redoutent une explosion de la charge administrative puisque ce n'est plus uniquement la Sécurité Sociale qui va les payer mais aussi l'assureur privé. Le projet gouvernemental conforte le poids des assureurs privés. Or, la prépondérance de l'assurance privée sur certains soins est l'une des causes fondamentales des difficultés d'accès aux soins. Plus la part de l'assurance privée est forte, plus les inégalités de recours aux soins sont grandes.

Et les dépassements des spécialistes ?

Un tiers payant efficace pour combattre les difficultés d'accès aux soins nécessite de reconquérir le terrain cédé à l'assurance privée. Le courage politique aurait voulu que l'on instaurât la dispense d'avance de frais pour tous les actes médicaux et pour tous les médecins.

En ciblant uniquement les médecins généralistes, qui sont les parents pauvres du système, on prend bien soin de ne pas s'attaquer aux dépassements d'honoraires des spécialistes, qui sont l'une des principales causes des difficultés d'accès aux soins.

Philippe Batifoulier et Nathalie Coutinet, membres du Collectif des économistes atterrés.

culture et plaisir

Le cauchemar de Don Quichotte : retraite, productivisme et impuissance populaire.

Cet ouvrage a été rédigé par Matthieu Amiech et Julien Mattern au lendemain du mouvement contre la réforme des retraites de 2003 duquel ils ont été partie prenante.

Épuisé courant 2007, ce livre a fait l'objet d'une réédition en 2014.

Il comporte tout d'abord une analyse critique des propositions alternatives à cette réforme, propositions portées tant par des économistes d'Attac, la Fondation Copernic ou encore, Bernard Friot.

Ces différentes propositions ayant assez largement inspiré les positions que nous avons défendues au cours de cette lutte, il m'a semblé intéressant d'inviter à lire **Le cauchemar de Don Quichotte**, comme une contribution assez dérangeante, aux leçons de cette expérience.

Une partie de la critique portée par les deux auteurs s'appuie sur le fait que les propositions alternatives portées par les «gauches critiques», censées garantir le maintien du régime par répartition et 37,5 années de cotisations, reposent sur une augmentation de gains de productivité dont, précisément, ils contestent la nature et les finalités. En effet, interrogent les deux auteurs, de quoi sont fait ces fameux gains de productivité si ce n'est d'exploitation accrue, d'élimination de mains d'oeuvre, de croissance exponentielle de productions et consommations inutiles et nocives, de toujours plus de prélèvements de ressources,

de saccages des milieux naturels, d'une marchandisation étendue à tous les aspects de la vie...

Au delà de cette critique, sommairement résumée dans le cadre de cet article, Amiech et Mattern reviennent longuement sur les processus de longue durée ayant conduit à ce que la gauche, même dans ses composantes anti-libérales, peine à imaginer un autre avenir que la poursuite du développement, l'extension du salariat, la demande permanente d'état. Ils y voient les résultats d'une dépossession généralisée des capacités d'agir des milieux populaires, de l'intégration des forces politiques, syndicales, associatives, aux institutions, de la perte d'autonomie des individus et des groupes face à une généralisation de la délégation à des spécialistes, des techniciens...

Les deux auteurs s'attaquent à nombre de référentiels de la «pensée progressiste» : les bienfaits de l'industrialisation, la professionnalisation généralisée d'activités sociales auparavant prises en charge par les individus ou les groupes... Ils pointent le gigantisme, la complexité, l'interdépendance d'entités économiques, institutionnelles, bureaucratiques, à une échelle telle que leur maîtrise démocratique tend à devenir impraticable. Quid de l'autogestion dans de telles conditions ?

La charge est rude mais stimulante. C'est une dimension éco-

logique radicale qui sous tend leur réflexion. A l'évidence, ils ne plaident ni pour un retour au programme du Conseil National de la Résistance, ni pour un «état social» qui ne leur semble «défendable que comme un rempart contre l'anomie et le chaos complet, comme un point d'appui (de plus en plus) provisoire en vue de réaliser autre chose».

Les voies proposées sont avant tout celles de réappropriations multiformes de nos capacités à agir sur nos vies comme autant de chemins vers l'émancipation. C'est peut être la partie la plus faible de l'ouvrage. Matthieu Amiech et Julien Mattern nous en donnent en partie l'explication lorsqu'ils écrivent : «la difficulté en ce début de XXIème siècle est que nous sommes allés si loin dans l'industrialisation de l'existence et de notre milieu, si loin dans la dépendance matérielle et morale des individus vis à vis des appareils de productions et d'administration, que le problème dépasse largement le cadre de l'économie et même de la politique. Le problème est d'ordre culturel »

On peut partager ce constat tout en restant un peu sur sa faim. Il n'en reste pas moins qu'il y a dans **Le cauchemar de Don Quichotte** des réflexions et des questionnements qui devraient intéresser toutes celles et ceux qui s'inscrivent dans les combats pour l'émancipation sociale.

Claude Carrey